



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

**DMSF 2024-07-13
DECISION DU MAIRE**

**CONVENTION D'AUTORISATION
D'UTILISATION DE SALLES
au sein du Centre de Secours de Sisteron**

**Par
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE
PROTECTION CIVILE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention ne date du 28 NOVEMBRE 1996 avec l'antenne locale de Protection Civile.

CONSIDERANT le transfert de cette association au niveau départemental.

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre à la disposition de l'association DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE dont le siège est situé Rue de l'Ancienne Maternité à DIGNE LES BAINS, deux salles n° 3 et 4 situées au 1^{er} étage du Centre de Secours – Rue Raoul Bouchet à SISTERON, auparavant utilisées par l'association locale de Protection Civile.

ARTICLE 2 : La présente location est consentie à compter de la signature de la convention et à titre gratuit.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, l'Association Départementale de Protection Civile.

Fait à SISTERON, le 30-07-2024

Le Maire,

D. SPAGNOU.

